MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ (Loi Sauvadet) AU TITRE DE L'ANNÉE 2014

à afficher et diffuser

TECHNICIEN(NE)S DE RECHERCHE (CLASSE NORMALE)

Catégorie B

<u>Postes à pourvoir</u>: Le nombre de postes offerts sera précisé ultérieurement dans un arrêté de la ministre de la culture et de la communication.

ATTENTION

Les candidats ne peuvent s'inscrire à un recrutement réservé « Sauvadet » que dans la catégorie (A, B ou C) qui leur a été notifiée par l'administration (voir les modèles de courriers correspondants aux annexes 2 et 3 sur la page dédiée à ce concours).

Chaque candidat ne peut s'inscrire chaque année civile qu'à un seul recrutement réservé « Sauvadet ».

Conditions de candidature :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen au moment de la nomination. Les candidats en cours d'acquisition de l'une de ces nationalités au moment de l'inscription le feront savoir au service organisateur du recrutement,
- jouir de ses droits civiques,
- être en position régulière au regard du service national ou de l'obligation de recensement,
- ne pas avoir subi de condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatible avec
 l'exercice des fonctions.
- remplir les conditions fixées dans le décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'État des catégories A, B, et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (dite loi « Sauvadet »).

Inscriptions:

En résumé

Inscription par internet : du 23 janvier 2014, à partir de 12 heures, heure de Paris, au 13 février 2014 à 17 heures, heure de Paris.

Demande d'un dossier d'inscription papier : du 23 janvier 2014 au 13 février 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par envoi en recommandé simple.

Retour des dossiers papier d'inscription : le 20 février 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Retour de toutes les pièces justificatives et du chèque de 5 euros à l'ordre du Trésor public : le 7 mars 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), dûment complété, en trois exemplaires : le 7 avril 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

En détail

Les candidats devront s'inscrire de préférence par internet du 23 janvier 2014 à partir de 12 heures, heure de Paris, au 13 février 2014, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante : http://concours.culture.gouv.fr.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle (annexe 1). Les demandes de dossier d'inscription papier et les dossiers d'inscription dûment complétés devront être envoyés obligatoirement par voie postale au :

Service interacadémique des examens et concours (SIEC) - Division des concours (DEC 4) - Bureau G201 - Examen professionnalisé réservé « Sauvadet » des technicien(ne)s de recherche - 7, rue Ernest Renan - 94 749 ARCUEIL Cedex :

- au plus tard le 13 février 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, en recommandé simple, pour la demande de dossier d'inscription papier ;
- au plus tard le 20 février 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple (l'envoi avec accusé de réception est vivement conseillé), pour le retour du dossier d'inscription complété ;
- au plus tard le 7 mars 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple (l'envoi avec accusé de réception est vivement conseillé), pour le retour des pièces justificatives.
- au plus tard le 7 avril 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple (l'envoi avec accusé de réception est vivement conseillé), pour le retour du dossier RAEP.

Aucune demande de dossier d'inscription, aucun dossier, aucune pièce justificative postés hors délai ne seront pris en compte. Il est conseillé de ne pas attendre le dernier jour pour s'inscrire afin d'être en mesure d'envoyer l'ensemble des documents indispensables.

À NOTER:

Les personnes ayant la reconnaissance de travailleur handicapé et qui auraient besoin d'un aménagement matériel ou de temps devront fournir une photocopie de leur attestation délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH ex COTOREP) en cours de validité ainsi qu'un certificat médical de moins de 3 mois spécifique à cet examen professionnalisé. Ce certificat, établi par un médecin agréé, doit préciser le besoin et être adressé lors de l'inscription sous pli confidentiel si nécessaire.

La liste des médecins agréés du département de résidence peut être obtenue auprès des bureaux de gestion de carrière du ministère de la culture et de communication, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la préfecture du lieu de résidence administrative ou personnelle. Les frais pourront être pris en charge par le ministère sur présentation d'un justificatif.

Après l'inscription sur le site du SIEC, celui-ci adressera aux personnes s'étant déclarées travailleur handicapé un document intitulé « Certificat médical pour une demande d'aménagement d'épreuves » qui devra lui être retourné le 7 mars 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Un autre document intitulé « Fiche d'honoraires » devra être retourné par le médecin agréé au bureau de l'action sociale du ministère de la culture et de la communication.

Liste des pièces justificatives à fournir :

Les candidats doivent constituer un dossier de candidature comprenant exclusivement :

- la copie du dernier courrier valant admission à concourir reçu par le candidat (modèle en annexe 2) ou le dernier courrier reçu par le candidat (modèle en annexe 3);
- un document avec photographie justifiant leur nationalité (copie de la carte nationale d'identité ou du passeport) ou tout document prouvant l'existence d'une procédure en cours d'acquisition de la nationalité;
- un chèque de 5 euros à l'ordre du Trésor public en indiquant nom, prénom et numéro d'inscription au dos.

Attention : c'est la copie de la lettre personnalisée signée de Christian Nègre, sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales, que vous avez reçue qui vous est demandée. Cette lettre personnalisée correspond à l'un des modèles types présentés en annexes 2 et 3. Aucun autre courrier ne sera accepté.

<u>Dates et lieu de l'épreuve orale d'admission</u>: à partir du 23 juin 2014 en région parisienne.

Renseignements:

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Pôle recrutement et parcours professionnels
182, rue Saint-Honoré - 75033 Paris cedex 01
http://concours.culture.gouv.fr

Gestionnaire: Madame Alix PUET

Téléphone: 01 40 15 51 56

Courriel: alix.puet@culture.gouv.fr

MAISON DES EXAMENS D'ILE-DE-FRANCE - SIEC

7, rue Ernest Renan 94749 ARCUEIL Cedex Standard: 01 49 12 23 00 http://www.siec.education.fr

ANNEXE 1

DEMANDE DE DOSSIER IMPRIMÉ D'INSCRIPTION À L'EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ D'ACCÈS AU CORPS DES TECHNICIEN(NE)S DE RECHERCHE (CLASSE NORMALE) DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Session 2014

Éléments à faire parvenir au service interacadémique des examens et concours (SIEC) - Division des concours (DEC 4) - Bureau G201 - Examen professionnalisé réservé « Sauvadet » des technicien(ne)s de recherche - 7, rue Ernest Renan - 94 749 ARCUEIL Cedex, au plus tard le 13 février 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Il n'est pas obligatoire d'utiliser ce modèle. En revanche, tous les éléments listés ci-dessous doivent figurer dans la demande. La demande de dossier d'inscription doit être adressée par voie postale au SIEC, en recommandé simple.

IDENTIFICATION	ADRESSE À LAQUELLE SERONT EXPEDIÉES TOUTES LES CORRESPONDANCES
M., Mme ¹ :	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N°: Rue:
Nom d'usage ou d'épouse :	Code postal:
	Commune de résidence :
	Ville:
	Pays:
	Téléphone fixe :
	Téléphone portable :
	Adresse électronique :

¹ Rayer la mention inutile.